



Amicale du 35^e RAP et de l'artillerie parachutiste

Tarbes , le 23 mars 2026

DOSSIER EXPOSANT

Objet : BOURSE MILITARIA 2026.

Annexes :

1. Règlement général
2. Plan d'accès
3. Bulletin d'inscription
4. Attestation sur l'honneur

L'Amicale du 35^e RAP et de l'artillerie parachutiste organisera une bourse militaria de collection et aux antiquités militaires le dimanche 24 mai 2026. Cette manifestation se déroulera, pour cette 1^{re} édition, place de la Courte Boule (en face du 35^e RAP) à TARBES (65000) au profit des blessés du 35^e RAP et de l'armée de Terre.

L'Amicale du 35^e RAP et de l'artillerie parachutiste et les organisateurs assurent les exposants qui souhaitent participer à cette manifestation qu'une large campagne publicitaire sera opérée en région Occitanie, dans la presse et médias spécialisés, ceci afin d'attirer un maximum de public pour cette édition.

Ce dossier exposant a pour but de fixer d'une part les modalités d'exécution de cette manifestation, d'autre part le règlement applicable à cette dernière, pour tenir compte de la législation en vigueur.

Le CEN[®] Philippe FORMOSA,
Président de l'amicale du 35^e RAP et de l'artillerie parachutiste

REGLEMENT GENERAL

I – INSCRIPTIONS :

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée (par courrier postal ou électronique) et seront fermes et définitives à la réception par les organisateurs, du bulletin d'inscription ci-après délivré en annexe, accompagné du règlement par chèque bancaire et des pièces demandées. Il est expressément demandé aux exposants de renseigner toutes les rubriques de la fiche d'inscription de manière claire et lisible afin de tenir à jour notre base de données et ne pas avoir à vous rappeler !

La photocopie de la carte nationale d'identité est obligatoire pour tous les exposants, particuliers et professionnels.

Le prix d'exposition proposées (dimensions 3m x 3m ou 1m/9m) a été fixé par les organisateurs à **20 euros** (soit 20 € les 9 mètres carré). Les tables et les chaises nécessaires ne sont pas fournies aux exposants. Une limite maximale de **9 m2** à été fixée afin de mettre l'accent sur la quantité d'exposants et offrir un panel de marchandises le plus large à nos visiteurs.

La date du 14 mai a été fixée comme date butoir pour les inscriptions, et aucune entorse ne sera faite à cette règle. En conséquence les dossiers d'inscription reçus après la date ci-dessus ne seront pas enregistrés. Le livre de police dûment renseigné sera déposé en préfecture dans la semaine suivant la manifestation conformément à la législation sur les ventes au déballage.

II – ANNULATION et DESISTEMENT :

En cas de désistement d'un exposant, l'organisation conservera 50% du montant total de l'inscription.

L'organisation se réserve le droit d'annuler cette manifestation en cas d'évènements graves ou de non-autorisation par la municipalité de Tarbes et rembourserait alors l'intégralité des inscriptions enregistrées.

III – LIEU, EMPLACEMENT et HORAIRES :

Cette bourse militaria et aux antiquités militaires organisée par l'Amicale du 35^e RAP et de l'artillerie parachutiste, association « loi 1901 », se déroulera place de la courte Boule à TARBES sur une journée, dans le cadre de la journées des blessés de l'armée de Terre.

Les exposants pourront accéder au lieu de la manifestation pour installer leurs stands le dimanche 24 mai à partir de 07h00. Ceux-ci pourront stationner aux abords des stands et décharger leurs véhicules à l'issue.

Les organisateurs placent les exposants comme ils l'entendent, sans avoir à se justifier, il est toutefois possible de formuler un souhait, que ces derniers essayeront de satisfaire dans la mesure du possible. Les places seront sous les arbres. Un plan de la place sera réalisé par les organisateurs et sera affiché à l'accueil avec les noms des exposants.

La bourse sera ouverte au public aux horaires suivants :

Dimanche 24 mai de 08h00 à 17h00, l'accès jusqu'au lieu de la manifestation sera fléché à partir du boulevard, rond point de la route de Bagnères de Bigorre. Une aire vous sera réservé au centre du dispositif pour décharger aisément vos marchandises et stationner.

Adresse GPS : **allée du 24^e RAD, place de la Courte boule.**

Site internet : <http://www.amicale-35rap.fr>

IV – ACCES – CONTROLE – AUTORISATION :

Chaque exposant sera destinataire d'un accusé de réception attestant de son inscription. Les exposants et les personnes accompagnatrices seront contrôlés nominativement à l'accueil, aux vues d'une liste préalablement établie, sur laquelle figurera, leur nom, prénom, N° de carte nationale d'identité, d'où l'importance de remplir correctement la fiche d'inscription.

Entre 7h00 et 8h00, les exposants et les accompagnateurs seront autorisés à pénétrer sur le site afin de s'installer.

Il est demandé à tous les exposants d'arborer de façon très nette le badge d'accès qui leur sera remis à l'accueil, qui permettra en outre de se voir offrir un café au point restauration.

V – SECURITE :

1- SECURITE INCENDIE : deux extincteur seront en place à la tente accueil.

2- SECURITE DES INSTALLATIONS : Les accès public seront à respecter. Une équipe de 2 personnes est chargée de la sécurité des installations.

3- SECURITE LIEE AUX ARMES : Dans l'hypothèse où serait trouvé du matériel **armement ou munitions, interdits à la vente sur le site**, il serait aussitôt fait appel à la brigade de gendarmerie de TARBES 65000 et il serait procédé à l'expulsion immédiate du contrevenant.

Enfin l'équipe chargée de la sécurité aura également pour mission d'apporter un aspect dissuasif par sa présence afin que ne soit opérée aucune vente ou échange illicite de matériel prohibé ou interdit par la législation en vigueur, à l'extérieur dans la zone des parkings ou aux abords du site.

VI – ALIMENTATION et DIVERS :

Les exposants qui le souhaitent pourront prendre leur repas à consommer sur place, au « Food truck » placé sur la place de la Courte Boule.

Un stand buvette, boissons, café et viennoiseries sera également mis en place par l'Amicale du 35^e RAP et de l'artillerie parachutiste .

Le montage des stands qui pourra débuter dès 07h00, devra être achevé pour 08h00 précises, heure d'ouverture officielle de la bourse militaria. Le démontage pourra quant à lui être réalisé à compter de 17h00 et les exposants pourront quitter la bourse après restitution de leurs badges d'accès. Il est donc demandé expressément aux exposants professionnels et particuliers de maintenir leurs stands achalandés jusqu'à cette limite courte de 16h30.

Une assurance spécifique pour couvrir cette manifestation sera contractée par l'Amicale du 35^e RAP.

VII – CONTACTS : M. MAURY Philippe : 07.86.79.76.71.

Adresse postale :

AMICALE du 35^e RAP

« BOURSE MILITARIA 2026 »

BP 20 001 - 65 980 TARBES CEDEX 9

Adresse internet : amicaleartipara35@amicale35.com

www.amicale-35rap.fr

VIII – REFERENCES :

Législation sur les ventes au déballage :

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F22397>

PLAN D'ACCES

